



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire. Les convocations individuelles ont été envoyées le 19/06/2023, l'ordre du jour a été affiché en mairie le 19/06/2023. En application de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Florence BOUQUEREL est désignée secrétaire et accepte cette fonction.

Conseillers présents : M GOUPIL Jean-Pierre, M BOURY Stéphane, M HUREL Alain, M CATHERINE Gilles, M DESERT Mickaël, M TABI Hassen, M LANGLOIS Lionel, M CHANCEREL Jean-Claude, Mme LETELLIER Arlette, Mme BOUQUEREL Florence, M CHRETIEN Jacky

Conseillers ayant donné pouvoirs :

Conseillers absents ou excusés :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de séance du 15 mai 2023
- Fonds de solidarité logement 2023
- Contrat agent technique
- Peinture cour de l'école et réfection du sol du restaurant scolaire
- Terrain station d'épuration
- Écoulement des eaux de pluies « La Basse Longraie »
- Matériaux salle des archives
- Questionnaire Fibre optique
- Fermeture de la mairie
- Ajout : Rapport de l'audit énergétique de l'école : Choix du scénario
- Questions diverses

Conseillers en exercice	11
Pouvoirs	0
Conseillers présents	11
Conseillers votants	11

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 15 MAI 2023

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°2023 – 21 : Fonds de solidarité logement 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu du Conseil Départemental du Calvados relatif à la sollicitation du concours de la commune pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

La participation des communes est basée sur 0.17€ par habitant, soit pour la commune de Saint Pierre-Canivet une participation de 79.56€.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

S'est prononcé favorable au versement d'une aide du Fonds de Solidarité pour le logement d'un montant de **80 Euros**.

CONTRAT AGENT TECHNIQUE

Le cantonnier ayant pris sa retraite, le Conseil Municipal doit envisager le recrutement d'un agent pour son remplacement. La commune peut nommer un agent stagiaire pendant un an puis le titulariser sur un grade de l'échelle C1 ou bien avoir recours à un agent contractuel pour un contrat de 3 ans maximum, renouvelable pour une durée totale maximum de 6 ans.

PEINTURE COUR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire, après discussion avec Madame la Présidente du SIVOM, ne souhaite pas refaire les dessins peints dans la cour de l'école. En effet, le temps passé à faire les tracés représente un cout important pour la commune alors que les enfants ne jouent pas avec.

Délibération N°2023 – 22 : REFECTION DU SOL DU RESTAURANT SCOLAIRE

Considérant l'état d'usure du sol du restaurant scolaire, Madame la Présidente du SIVOM, avec l'accord de Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal une proposition pour la réfection du sol.

L'achat des matériaux est estimé à environ 692.25€ TTC, les travaux pourraient être réalisés semaine 28 et 29 par les agents techniques de Saint Pierre-Canivet et de Soulangy.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Accepte le devis établi par l'entreprise Bricomarché, domicilié ZI Expensia – 14700 Falaise, pour un montant de 692.25€ TTC.

Accepte la proposition de réaliser les travaux conjointement avec la commune de Soulangy.

TERRAIN DE LA STATION D'EPURATION

Lors de la prise de compétence « assainissement » par la Communauté de Communes, le terrain abritant le site de traitement des eaux usées d'anciennement SIVU du Cassis, a été transféré à la Communauté de Communes. La Communauté de Communes, n'ayant pas la nécessité de la totalité du terrain, a délibéré pour la rétrocession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle ZH n°28, sise à Saint Pierre-Canivet, aux communes d'Aubigny et Saint Pierre-Canivet.

La surface totale de la parcelle étant de 24 336m² et la surface conservée par la Communauté de Communes dans le cadre de l'exercice de sa compétence de 6 000m², il resterait 18 336m² à partager entre les deux communes.

Délibération N°2023 – 23 : SECURITE « LA JALOUSIE » - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2023-20

Afin de réaliser les travaux de sécurisation et de matérialisation des points d'arrêt du bus scolaire, Considérant l'avis favorable de Monsieur le Directeur de l'Agence routière Départementale de Falaise, ayant compétence sur la RD n°6 – route d'Harcourt, pour l'implantation d'un passage piéton sur cette voie, Monsieur le Maire présente un nouveau devis établi par l'entreprise AD Equipements pour un montant de 3 133.58€ HT.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Accepte le devis établi par l'entreprise AD Equipements, domicilié 6 rue Alfred Zuckerman – 14270 Mézidon Vallée d'Auge, pour un montant de **3 133.58€ HT**, pour la sécurisation et la matérialisation des points d'arrêt du bus scolaire ainsi que la sécurisation de la traversée piétonne des collégiens au droit de l'arrêt de bus.

Travaux de voirie supplémentaires

Suite aux travaux de voirie effectués sur la commune, l'entreprise, ayant des restes d'enrobé, a procédé à titre gracieux à divers petits travaux sur la commune afin d'améliorer les écoulements d'eaux de pluie. Le Conseil Municipal l'en remercie.

ECOULEMENT DES EAUX DE PLUIE « LA BASSE LONGRAIE »

Dans le cadre des travaux d'écoulement des eaux de pluie sur la commune, Monsieur le Maire a demandé l'avis de l'entreprise effectuant les travaux de voirie sur la commune, il s'agirait de créer des trottoirs et de mettre en place une grille avaloir qui serait raccordée à l'évacuation existante. Le coût des travaux est estimé à 16 052€ HT.

Monsieur le Maire se charge de faire d'autre demande de devis.

Délibération N°2023 – 24 : MATERIAUX SALLE DES ARCHIVES

Monsieur Tabi a effectué le métrage pour les travaux de la salle des archives, l'achat des matériaux est estimé à 1 134.17€ HT. Par rappel, les travaux seront réalisés par les conseillers eux-mêmes.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Accepte le devis établi par l'entreprise Point P domiciliée rue des Sentes – 14700 Falaise, pour un montant de **1 134.17€ HT**.

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer le devis et les pièces y afférents.

EQUIPEMENTS SALLE POLYVALENTE

Il est fait un point sur les ameublements et matériels nécessaires à l'utilisation de la salle polyvalente. En plus du chariot ménage, du diable pour le déplacement des chaises et de la table en inox pour la cuisine, il est nécessaire d'acheter une armoire spéciale pour les charges lourdes et fermant à clé afin de stocker la vaisselle et de racheter un micro-onde afin de remplacer celui qui a disparu.

Monsieur Boury propose également de se procurer des casiers transparents afin de faciliter la vérification de la vaisselle lors des locations. Il est aussi envisagé de laisser les tables ouvertes lors des remises de clé afin de vérifier leur état de propreté.

QUESTIONNAIRE FIBRE OPTIQUE

De nombreux questionnaires sur la qualité de la fibre optique et les potentielles difficultés de raccordement ont été complétés et remis à la mairie. Madame Bouquerel et Monsieur Boury se proposent de faire le dépouillement pour le compte rendu qui sera fait au Conseil Départemental.

COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC EDF RENOUVELABLE

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du 26 juin avec l'entreprise EDF Renouvelable, gestionnaire des éoliennes sur le territoire communal. Les représentants de l'entreprise ont expliqué aux représentants des 3 communes que le renouvellement du parc éolien était repoussé jusqu'en 2025 afin de répondre aux besoins énergétiques sur le territoire français.

Il a été également abordé la possibilité d'élaborer un projet photovoltaïque au sol sur le terrain communal route d'Epaney.

Délibération N°2023 – 25 : RAPPORT DE L'AUDIT ENERGETIQUE DE L'ECOLE : CHOIX DU SCENARIO

Suite à la restitution de l'audit énergétique sur l'école de Saint Pierre-Canivet, les conseillers doivent se prononcer sur la solution envisagée pour les travaux d'amélioration du confort et de diminution des consommations énergétiques sur le bâtiment.

Le SDEC Energie propose deux possibilités, la différence étant dans le mode de chauffage :

	Scénario de base	Scénario optimisé
	Dépenses	
Isolation des murs	23 300 €	23 300 €
Remplacement des menuiseries	44 500 €	44 500 €
Eclairage LED	3 600 €	3 600 €
VMC simple flux	4 300 €	4 300 €
Plafond Chauffant	20 000 €	
PAC air/air		54 000 €
Total dépenses	95 700 €	129 700 €
Reste à charge hors CEE (sous réserve de subvention)	63 200 €	85 800 €
Economie annuelle	3 387 €	4 211 €
Gain énergétique	74.1%	88%
TRI brut	11 ans	13 ans

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 11
	Pour : 11
	Contre : 0

Décide d'opter pour le scénario optimisé avec un système de chauffe PAC air/air, pour un montant estimé à 129 700€.

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à en informer le SDEC Energie.

INFORMATIONS

- Monsieur Boury informe les conseillers des demandes de travaux et d'achat faites par l'équipe enseignante pour l'école.
La question du transport du midi est abordée du fait de la fin de prise en charge du trajet du midi par le Conseil Régional. Monsieur Boury précise que Madame la Présidente du SIVOM évalue l'impact financier que cela aura sur le budget du SIVOM. Les conseillers redoutent une hausse du budget du SIVOM alors que la participation communale représente déjà 26% des dépenses de la commune.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance, Florence BOUQUEREL

Le Maire, Jean-Pierre GOUPIL

